

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du mardi 16 octobre 2018 à 20h30**

Présents : Alain FONTAINE, Monique SAINT LEGER, Michel MEUNIER, Didier BEAUJOUAN, Patrick CARPOPHORE, Alain MOUROCQ, Nadine HAIE, Catherine CARTRY, Gilles VARON.  
Excusés : Jean-Michel MARIE et Muriel LEBLANC

Ordre du jour : approbation du compte rendu du 12 juin – convention avec le SIAEP du plateau d'Heuland (sous réserve) – SDEC-Energie : adhésion et retrait de collectivités - questions et informations diverses.  
Secrétaire de séance : Mme Saint-Léger

Le compte rendu de la réunion du 12 juin 2018 n'ayant pas fait l'objet d'observations est approuvé.

Le conseil municipal accepte d'ajouter à l'ordre du jour une délibération modificative au budget, et l'examen d'une demande de rétrocession de concession de cimetière.

**\* CONVENTION AVEC LE SIAEP DU PLATEAU D'HEULAND :**

Ce sujet est une nouvelle fois reporté à une séance ultérieure. Les éléments de réponse fournis par le SIAEP sur nos demandes antérieures n'ont été reçus qu'hier, et ne permettent pas de prise de décision aujourd'hui sur les conditions de raccordement de la parcelle sise Chemin des Eaux. Des précisions restent à obtenir avant l'approbation de cette convention.

**\* SDEC-ENERGIE** : il s'agit là de se prononcer, à la demande de Sdec-énergie et conformément à ses statuts, sur l'adhésion de la communauté de communes Vallée de l'Orne et de l'Odon et le retrait de la commune de Pont-Farcy rattachée au département de la Manche après sa fusion avec Tessy sur Vire.  
Ces deux délibérations sont acceptées à l'unanimité.

**\* DÉLIBÉRATION MODIFICATIVE AU BUDGET** : Afin de passer des écritures d'ordres budgétaires concernant les frais d'études du diagnostic du territoire, il convient de transférer la somme de 2 100 € du compte 2116 (cimetière) au compte 202 (frais liés aux documents d'urbanismes).

**\* DEMANDE DE RÉTROCESSION DE CONCESSION DE CIMETIÈRE.**

La titulaire de la concession n° 19 en date du 10/10/1988 souhaite la rétrocéder à la commune. Les conditions légales de cette reprise étant satisfaites il convient de se prononcer sur la demande. Le conseil municipal y est favorable et accepte la demande.

**\* QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :**

- les deux projets d'effacement de réseaux, lieu Thil et Chemin des Eaux, ont été acceptés par la commission compétente de SDEC-Energie. Les travaux prévus pour le début d'année 2019 seront décalés en fonction de ceux d'Enedis qui ne prévoit pas d'intervenir avant le mois d'avril.

- chemin de Bernières : les travaux de voirie ont été effectués comme prévu et permettront une meilleure circulation. On peut envisager maintenant avec une meilleure connaissance des autres projets à l'étude sur cette voie, de préparer les éléments nécessaires à la phase suivante de réfection de la voirie jusqu'à la D49.

- il est fait le point sur les demandes d'urbanisme en cours, certaines seront examinées par une commission d'urbanisme à réunir prochainement.

- transfert de compétence eau potable aux communautés de communes : les communes qui veulent s'opposer au transfert obligatoire au 01/01/2020 devront délibérer avant le 01/07/2019.

- les nouvelles modalités d'établissement des listes électorales emportent une modification des commissions électorales qui comporteront maintenant un ou plusieurs membres du conseil municipal en plus des deux délégués du préfet et du tribunal. Par ailleurs, les élections européennes auront lieu le 26 mai 2019.

- l'association Divaise « un fleuve pour la liberté, la Dives » envisage une commémoration dans le cadre du 75ème anniversaire du débarquement, propre aux événements ayant touché les trois communes de Grangues, Brucourt et Périers. Une brochure serait éditée et vendue lors de cette manifestation prévue le 07/06/2019 à Grangues.

L'association sollicitera les communes pour l'octroi d'une subvention de l'ordre de 500 €. 50 brochures seront remises à la commune.

- divers : Le concert du 2 septembre a une nouvelle fois réuni de nombreux participants, mais la journée équitation du 16 a du être annulée faute d'inscriptions suffisantes. Le repas communal sera le dimanche 9 décembre. Une réunion du CCAS devrait être programmée prochainement.

La séance est levée à 22h15

